

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1223 du 06/11/1961

n° 1223

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 novembre 1961

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1961

Date du numéro
30 novembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Lalut Raoul est autorisé à exploiter dans le restaurant « Le Mérrou », sis place Ménélik au n° 2, une licence de 1re classe pour la vente de boissons alcooliques et hygiéniques à consommer sur place ou à emporter.

Pour le Chef du Territoire en congé :Le Secrétaire général chargé de l'expédition des affaires courantes,Yves DE DARUVAR.